

Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Hochfelden et environs

Réunion du comité directeur du 2 mars 2010

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix, le deux mars, le comité directeur du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des Eaux Usées de Hochfelden et Environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs de la station d'épuration de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Messieurs Jean-Marc Ertz et Pierre Heintz (commune de Bosselshausen), Messieurs François Reinhart et Thomas Vogler (commune de Bossendorf), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Léonard Schmaltz (vice-président du S.I.C.T.E.U.) et Madame Tatiana Nana (commune de Gingsheim), Messieurs Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U.) et Luc Winckel (commune de Hochfelden), Messieurs Charles Dott et Jean-Georges Mehl (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Francy Jacob et Eric Benest (commune d'Issenhausen), Madame Marie-Claude Roth et Monsieur Patrice Dietler (commune de Kirrwiller), Messieurs Benoît Jouffroy et Daniel Lengenfelder (commune de Lixhausen), Messieurs Claude Durr et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Messieurs Pascal Rollet et Bernard Starck (commune de Schaffhouse sur Zorn), Monsieur Marc Klein (vice-président du S.I.C.T.E.U.), Messieurs Guy Hornecker et Alfred Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Jacky Dudt (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Philippe Obrecht (commune de Schwindratzheim)
Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen)
Jean-Georges Hammann (commune de Zoebersdorf)

Monsieur le Président Georges BECK ouvre la séance à 19 heures 30. Il souhaite la bienvenue aux délégués et souligne l'importance de l'ordre du jour puisqu'il s'agit de voter le budget. Il précise ensuite que Monsieur Frédéric Pierre de la Lyonnaise des Eaux présentera en fin de séance le site internet du S.I.C.T.E.U. qui permet de suivre en temps réel le fonctionnement de la station d'épuration.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 27 voix pour

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 15 décembre 2009

Le Président présente une rétrospective sous forme de photos des travaux réalisés dans les communes au cours de l'année 2009. Les explications techniques sont données par le vice-président Léonard Schmaltz. Depuis plusieurs années, le S.I.C.T.E.U. a maintenu un rythme élevé sur le plan des investissements. Le Président souligne qu'il ne sera toutefois pas possible de continuer à ce rythme. En effet, qui dit investissements dit amortissements, donc augmentation des coûts en fonctionnement. Néanmoins, les finances du S.I.C.T.E.U. sont saines puisque tous les exercices passés font apparaître des résultats positifs. Les frais généraux sont bien maîtrisés de même que les coûts d'exploitation qui sont, pour ce qui concerne la station, stables depuis 2005.

Entre 2004 et 2009 la taxe d'assainissement a augmenté de 16%. Le montant de la taxe est bien placé par rapport à la moyenne départementale. Notre tarif d'assainissement 2010 à 0, 889 € h.t./m³ est d'ailleurs l'un des moins élevés.

L'endettement par habitant s'établit à 215 € et à 575 € par foyer. Entre 2004 et 2009 nous avons réalisé des investissements pour un montant de 9 828 859 €. Notre dette s'élève à 1 867 328 € soit environ 19%

du montant des investissements. Une petite ombre cependant, les volumes soumis à redevance sont en constante baisse. Il faudra réfléchir à ce problème et ne pas oublier que les redevances constituent notre principale recette. Le Président informe les délégués qu'une campagne d'analyse des rejets industriels sera réalisée prochainement en vue de signer des conventions avec les établissements qui ramènent des pollutions non domestiques. A cet effet, une liste des établissements connus est remise à chaque délégué. Cette liste est à remettre au maire afin qu'il la complète le cas échéant. Le retour de ce document est souhaité pour le 1^{er} avril.

Point n° 2 de l'ordre du jour : contributions des communes au titre des eaux pluviales exercice 2010

Par délibérations des 24 mars 2004, 1^{er} mars 2005, 14 mars 2006, 13 mars 2007, 4 mars 2008 et 17 février 2009, le comité directeur a voté des contributions au titre des eaux pluviales.

Pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978 c'est-à-dire les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes. Le montant total des charges retenues est celui issu du compte administratif 2009 à savoir 798 592,11 € contre 837 978,33 € en 2008 Cette diminution des charges s'explique essentiellement par la diminution des charges financières en 2009 par rapport à 2008 (- 32 000 €). Il est cependant rappelé, comme d'ailleurs déjà annoncé en 2006, que le montant total des charges a plutôt tendance à augmenter régulièrement en raison notamment de la prise en compte des amortissements des travaux neufs réalisés, amortissements qui ont passé de 118 458 € en 2006 à 332 662,39 € en 2009. Cette hausse a cependant été atténuée par une diminution sensible des « autres charges de gestion courante » qui ont passé de 320 492,93 € en 2005 à 247 111,68 € en 2008 et même à 232 034,41 € en 2009, conséquence entr'autre, de la suppression du reversement à la brasserie, de la diminution des charges concernant la gestion des boues et du coût d'exploitation de la station.

Les montants des quatre variantes calculés sur la base des dépenses résultant du compte administratif 2009, s'établissent comme suit :

Variante 1 : 197 484 €

(207 729 € en 2009)(190 636 € en 2008) (170 566 € en 2007) (151 575 € en 2006) (164 333 € en 2005)(169 641 € en 2004)

Variante 2 : 237 413 €

(249 628 € en 2009) (229 193 € en 2008) (205 248 € en 2007) (185 609 € en 2006) (200 379 € en 2005)(208 486 € en 2004)

Variante 3 : 277 343 €

(291 527 € en 2009) (267 751 € en 2008) (239 930 € en 2007) (219 643 € en 2006) (236 425 € en 2005)(247 330 € en 2004)

Variante 4 : 336 155 €

(353 493 € en 2009) (324 511 € en 2008) (290 530 € en 2007)(261 396 € en 2006) (282 546 € en 2005)(293 307 € en 2004)

La répartition est ensuite effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations unitaires existant dans chaque commune et utilisés pour le transport des eaux pluviales. (cf. tableau annexé à la présente délibération). Le nombre de mètres linéaires de canalisations est déterminé en tenant compte des données du rapport annuel du S.D.E.A. sur la qualité et le prix du service de l'assainissement approuvé par le comité directeur le 9 juin 2009. Suite à la défusion de la commune de Kirrwiller/Bosselshausen, chaque commune issue de la défusion est désormais traitée de façon distincte.

Après discussion en bureau, et compte tenu des besoins de financement du S.I.C.T.E.U., il est proposé au comité directeur de voter des contributions eaux pluviales en 2010 et de retenir, à l'instar des exercices 2004, 2005, 2006 2007, 2008 et 2009 la variante 1 qui est la plus faible.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 27 voix pour,

Décide de reconduire une contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2010

Retient la variante 1 soit un montant total de 197 484 € à répartir entre les communes selon le tableau « simulation contributions eaux pluviales des communes B.P.2010 » annexé à la présente décision.

Charge le Président de procéder au recouvrement des contributions.

Point n° 3 de l'ordre du jour : approbation du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn

L'assemblée du Conseil Général a approuvé à l'occasion de la séance plénière des 14 et 15 décembre 2009, les termes et les modalités du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn.

L'objectif du contrat de territoire vise à définir de façon concertée les moyens permettant d'assurer un développement équilibré du territoire tout en prenant en compte les aspirations et besoins spécifiques de chacun d'entre eux. Le contrat est également un acte fédérateur, qui a vocation à regrouper en un document unique, l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux collectivités.

Le coût total des projets validés pour la période 2010-2015 soit 6 années, s'établit à 59 686 295 €. Le montant total des aides susceptibles d'être allouées durant cette période aux communes et structures intercommunales s'élève à 9 326 927 €.

Ce contrat sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes et autres structures intercommunales, dont le S.I.C.T.E.U., qui développent des actions sur le territoire du contrat.

Ce document appelle de la part du S.I.C.T.E.U. les observations suivantes concernant deux projets majeurs à savoir la création d'un réseau séparatif chemin de la Forêt et Quai du Canal et la rénovation du réseau d'eaux usées et la mise en place d'un collecteur des eaux pluviales rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden.

Il est rappelé, comme annoncé sous le point divers de la séance du comité directeur du 9 juin 2009, que le Président a transmis au Conseil Général en date du 20 avril 2009, la liste des opérations suivantes à prendre en compte :

- Etude de diagnostic du réseau d'assainissement et des ouvrages associés (durée de l'étude environ 18 mois), pour un montant de 280 000 € h.t.
- Amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement route de Bouxwiller, pour un montant de 500 000 € h.t.
- Création d'un réseau d'assainissement séparatif chemin de la Forêt, pour un montant de 1 150 000 € h.t.
- Réhabilitation du réseau d'assainissement rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden pour un montant de 210 000 € h.t. La commune avait en effet déjà inscrit cette rue dans son programme pluriannuel de voirie au titre des travaux 2010.

Le Président avait bien précisé au conseil général que le programme définitif des travaux du S.I.C.T.E.U. découlerait des résultats de l'étude diagnostique et que ce programme serait fixé en concertation, tant avec le CG 67 qu'avec l'Agence de l'Eau.

Il ressort du dossier approuvé par le Conseil Général que seul le volet assainissement de la rue de Pfaffenhoffen figure au contrat. Contact a donc été pris avec les services du Conseil Général en vue de clarifier la situation. Concernant la part assainissement, il est à noter que les données figurant au contrat de territoire ne présentent qu'un caractère indicatif. En effet, l'assainissement relèvera d'un programme pluriannuel qui donnera lieu à un contrat spécifique élaboré en lien avec l'Agence de l'Eau. Par ailleurs, certaines opérations engagées ou susceptibles d'être engagées, telles l'amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement, la construction d'un bassin de rétention de la pollution route de Bouxwiller à Hochfelden, la création des antennes route de Schaffhouse et la mise en place d'un microtunnelier sous le giratoire route de Schaffhouse ont d'ores et déjà fait l'objet de notifications de subventions hors programme. Reste à régler la question des réseaux d'eaux pluviales. A ce propos, le Conseil Général a conseillé au Président du S.I.C.T.E.U. de poursuivre l'élaboration des projets et de les transmettre aux services compétents via le centre technique de Hochfelden. Les dossiers, en l'occurrence ceux portant sur les travaux chemin de la Forêt/Quai du Canal et rue de Pfaffenhoffen seront examinés dans le cadre du bilan d'étape fin 2010 ou début 2011 et repris dans le cadre des ajustements qui seront opérés à cette occasion.

En résumé, il convient de retenir que la situation n'est pas bloquée en terme de financement et qu'il n'est d'ailleurs pas dans les intentions du Conseil Général de constituer un frein au développement local mais plutôt d'assurer un rôle moteur.

Il est proposé au comité directeur d'approuver en l'état le contrat de territoire du Pays de la Zorn et d'autoriser le Président à signer ce document.

Débat

Monsieur le Président

Le programme pluriannuel sera bien entendu affiné en fonction des résultats de l'étude diagnostique. La prochaine étape de cette étude consistera à effectuer les mesures par temps secs. Vous comprendrez que cela n'a pas été possible ces derniers mois.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 26 voix pour et 1 contre (Monsieur Daniel Lengfelder)

Approuve les termes du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn à conclure pour la période 2010-2015 et autorise le président à signer ce document,

Demande que les volets « eaux pluviales » des opérations Chemin de la Forêt/Quai du Canal et rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden soient repris à l'occasion du bilan d'étape fin 2010 début 2011.

Charge le Président de l'ensemble des formalités.

Point n° 4 de l'ordre du jour : approbation du compte administratif de l'exercice 2009

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Du point de vue matériel, on y retrouve tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés au budget primitif et résultant d'éventuelles décisions modificatives. Les écritures comptables du compte administratif retracent par ailleurs l'excédent ou le déficit réalisé de chacune des sections. En application de l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales, le compte de gestion établi par le Percepteur est également soumis à l'assemblée délibérante lors de la séance d'approbation du compte administratif. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président.

En 2009, les postes majeurs des dépenses d'exploitation sont les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 200 542,46 € (190 066,60 € en 2008, 185 422, 68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 1 210 € pour la vidange de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 201 752,46 € contre 191 589,60 € en 2008.
- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 91 578,05 € (87 889,99 € en 2008, 94 605,35 € en 2007, 97 830,33 € en 2006 et 112 074 € en 2005). Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.
- Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses en régression sur une période de 4 ans (83 827 € 2003, 67 700 € en 2004, 41 778,46 € en 2005 et 11 880 € en 2006 du fait de la mise en place d'une filière d'épandage) sont nulles depuis 2007 car elles sont également incluses dans le contrat de la L.D.E. En 2008 des dépenses ont toutefois été nécessaires pour effectuer une opération de déshydratation mobile pour un montant de 37 576,70 € (intempérie du mois de mai). Une opération de déshydratation mobile a également été engagée en 2009 pour un montant de 27 625 €. La situation devrait cependant s'améliorer sur ce point suite à la modification de la filière de traitement des boues présentée sous forme de rapport au comité directeur en séance du 9 juin 2009.
- Intérêts de la dette : 45 777,02 € (79 694,44 € en 2008, 77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé (43 002,38 €) le solde des intérêts du crédit pour les travaux 2007 (1 987,75 €) et la ligne de trésorerie 786,89 €. A noter que les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie s'élevaient à 2 603,02 € en 2008 et à 11 652,05 € en 2007.
- Travaux d'investissement à hauteur de 881 091,88 € (322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 774 814,25 € concernent les travaux sur réseaux, 68 716,60 € l'étude diagnostique, 32 449,13 € la station (pompes, manchons et bilanerie), 5 111,90 € l'acquisition de matériel (laser et ordinateurs).

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements des participations pour raccordement à l'égout d'un montant de 58 752,32 € (128 008,44 € en 2008, 109 568,44 € en 2007, 178 783,52 € en 2006 et 75 191 € en 2005). Ce montant est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (60 000 €). Comme annoncé en séance budgétaire, cette recette a été inférieure au montant encaissé en 2008 compte tenu de la conjoncture économique dans le domaine du bâtiment (chute constante depuis 2 ans du nombre de demandes de permis de construire). Toutefois, la création d'un, voire de deux lotissements à Hochfelden en 2010, permettra d'améliorer les recettes sur ce plan.
- Les redevances d'assainissement s'élèvent à 518 903,95 € (438 767,66 € net sur la période 2008), déduction faite des dégrèvements.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 44 264 € (70 335,14 € en 2008, 64 021 € en 2007, 80 708 € en 2006 et 72 593 € en 2005). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007. Par ailleurs, l'Agence a appliqué une réfaction pour non validation des résultats d'autosurveillance et non-conformité partielle de la filière du recyclage agricole. Un recours a été engagé contre cette décision (courriers des 18 décembre 2009 et 14 janvier 2010).
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 196 899,52 €.
- Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par une subvention de l'Agence de l'Eau 71 109,62 €, un emprunt d'un montant de 600 000 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 150 000 €.

A noter qu'en 2009 le S.I.C.T.E.U. a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel Zornthal pour les travaux du programme pluriannuel 2007 soit un montant de 90 357,88 €

Les comptes de l'exercice 2009 relatifs à l'exécution du budget du S.I.C.T.E.U. ont été arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	831 662,14 €
Recettes de fonctionnement (y compris excédent antérieur)	1 064 421,61 €

Excédent de fonctionnement	232 759,47 €
Dépenses d'investissement	1 165 161,37 €
Recettes d'investissement (y compris résultat affecté et excédent antérieur)	1 160 906,41 €
Déficit d'investissement	- 4254,96 €
Excédent global	228 504,51 €

Il est précisé que des restes à réaliser d'un montant de 42 882 € en dépenses et en recettes d'investissement ont été indiqués à la Trésorerie. Les dépenses d'investissement, restes à réaliser inclus, s'établissent à 1 208 043,37 € et les recettes d'investissement à 1 203 788,41 €.

Le comité directeur est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2009 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressée aux membres du comité directeur. Le Président quitte la salle de réunion et confie la présidence de la séance à Monsieur Léonard Schmaltz vice-président.

Débat

En complément de la note de synthèse, le secrétaire du S.I.C.T.E.U. donne aux délégués une explication détaillée des comptes de l'exercice 2009 en précisant que le livre des comptes est à la disposition de chaque délégué. Il présente ensuite les crédits prévisionnels proposés pour le budget de l'exercice 2010. Ce budget comporte notamment en investissements des crédits pour des opérations non soldées en 2009, des crédits pour des opérations isolées et enfin des crédits pour des travaux dont la réalisation a été autorisée par l'Agence et le Conseil Général par anticipation sur le futur programme pluriannuel.

Décision

Le comité directeur
sur proposition du vice-président,
par voix 26 pour,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2009 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus
- approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2009 joint au compte administratif.

Point n° 5 de l'ordre du jour : adoption du compte de gestion de l'exercice 2009

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes ayant donné lieu à des mouvements au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale du syndicat

Il doit être produit avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion présenté par le receveur de Hochfelden retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2009. Il présente des résultats de clôture en tout point identiques à ceux du compte administratif soit un excédent de fonctionnement de 232 759,47 €, et un déficit d'investissement de 4 254,96 € soit un résultat global positif de 228 504,51 €.

Décision

Le comité directeur
Vu le compte de gestion présenté par Madame Marie-Evelyne Baron receveur à Hochfelden,
statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009,
sur proposition du rapporteur :
par 27 voix pour,

admet les recettes et les dépenses de la gestion 2009

déclare que le compte de gestion concernant le budget du S.I.C.T.E.U. dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Point n° 6 de l'ordre du jour : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Ce résultat est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif. L'affectation est une décision distincte de la reprise des résultats.

Ces deux décisions peuvent intervenir conjointement si l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat et le reprend immédiatement dans le budget primitif soit successivement si l'assemblée délibérante se contente dans un premier temps d'affecter le résultat. Dans ce cas, la délibération du comité directeur portant affectation du résultat sera suivie de la décision budgétaire de reprise au niveau du budget primitif dont elle constituera la justification.

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement augmenté le cas échéant, des restes à réaliser. En 2010, des restes à réaliser d'un montant de 42 882 € ont été prévus en dépenses et en recettes d'investissement. En dépenses, ces restes à réaliser concernent des engagements en cours (marchés de maîtrise d'œuvre B.E.R.E.S.T. et travaux de chemisage rue Gouraud à Hochfelden). En recettes, ces restes correspondent à une subvention départementale pour les travaux portant sur la création des « antennes route de Schaffhouse et rue du Tabac » à Hochfelden dont le paiement est attendu suite à la transmission au conseil général du « décompte général définitif ».

Le compte administratif relatif à l'exercice 2009 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 232 759,47 €. Cet excédent s'élevait à 238 659,89 € en 2008 et à 143 373,44 € en 2007. La section d'investissement fait apparaître un déficit d'investissement d'un montant de 4 254,96 €. En 2008 cette section affichait un excédent de 7 134,40 € et en 2007 un déficit d'un montant de 101 305,49 €. Le résultat affecté doit couvrir l'éventuel déficit d'investissement et la différence entre les restes à réaliser en dépenses (éventuels travaux engagés mais non payés) et en recettes (subventions certaines du Département, de l'Agence de l'Eau et emprunts le cas échéant).

La section d'investissement présente un déficit d'un montant de 4 254,96 €. Les restes à réaliser s'équilibrant en dépenses et en recettes, le montant minimum à affecter se limite au déficit d'investissement. Vu le montant de l'excédent de fonctionnement 2009, il est proposé au comité directeur d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 10688 autres réserves : 150 000 €.

Excédent de fonctionnement reporté 82 759,47 €.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 27 voix pour,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 10688 autres réserves 150 000 €

Excédent de fonctionnement reporté 82 759,47 €

Point n° 7 de l'ordre du jour : adoption du budget primitif exercice 2010

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du syndicat. Le document retraçant tant les dépenses que les recettes prévisionnelles a été transmis aux délégués avec la convocation. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 940 000 € incluant un excédent reporté de 82 759,46 €. La section d'investissement est en équilibre à hauteur de 2 058 000 € incluant en recette une affectation de résultat d'un montant de 150 000 €.

En matière de travaux neufs au niveau des réseaux, le budget prévisionnel 2010 s'établit à 1 727 935 €. Ce budget est donc en baisse d'environ 14 % (- 283 665 €) par rapport à celui de 2009. Il est rappelé qu'en 2009 ont été réalisés les travaux de mise en place des antennes route de Schaffhouse et rue du Tabac à Hochfelden, les travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau route de Bouxwiller, des travaux d'extension du réseau à Lixhausen rue Principale et quelques investissements (pompes, bilanerie...) pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration de Schwindratzheim. En 2010, il conviendra de reprendre des opérations programmées en 2009 mais non réalisées (Hohfrankenheim rue Principale, Zoebersdorf rue de la Forêt, Bossendorf rue des Tilleuls et Schwindratzheim rue du Cimetière) et à solder des opérations en cours (amélioration du fonctionnement du réseau et bassin de pollution route de Bouxwiller à Hochfelden, microtunnelier route de Schaffhouse et chemisage rue Gouraud à Hochfelden). Sont également inscrits des crédits pour des opérations ponctuelles hors programme (extension à Waltenheim rue des Cerisiers, extension rue des Hirondelles à Hochfelden, renouvellement du réseau rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden et raccordement de la future école intercommunale à Wickersheim) et la poursuite de l'étude diagnostique dont les résultats seront disponibles au cours du 3^{ème} trimestre 2010

Le cumul des dépenses en travaux d'investissement et de gros entretien représente 1 906 000 € (montant arrondi) soit un peu plus de 63% du budget total. Ce rapport était d'un peu plus de 64 % en 2009 et de 51% en 2008. Ces dépenses se décomposent comme suit :

- 1 727 935 € : réseaux
- 98 400 € : station d'épuration
- 80 000 € : divers entretien (hors S.D.E.A.)

Il est précisé que le S.I.C.T.E.U. fera en 2010 des économies substantielles en matière de remboursement des intérêts de la dette. En effet, pour la 2^{ème} année consécutive le taux d'intérêt de l'emprunt à taux variable (Euribor à 12 mois), contracté auprès de la caisse fédérale du Crédit Mutuel pour le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration et les travaux de résorption des eaux claires parasites, a été ramené de 3,249% à 1,448%. Ce taux était déjà passé en 2009 de 4,945% à 3,249%. Le montant des intérêts économisés au titre de l'exercice 2010 s'élève à 22 715 €. Ces crédits ainsi dégagés pourront être affectés à des travaux d'entretien sur les réseaux.

Il est proposé au comité directeur d'adopter le budget primitif de l'exercice 2010.

Débat

Monsieur Guy Hornecker

Les inscriptions budgétaires ne mentionnent pas la création d'une surverse rue du Tilleul à proximité des courts de tennis.

Monsieur le Président

Ce projet sera examiné dans le cadre du programme pluriannuel.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 27 voix pour,

approuve comme suit le budget primitif de l'exercice 2010 :

Dépenses d'exploitation :	940 000 €
Recettes d'exploitation :	940 000 €
Dépenses d'investissement :	2 058 000 €
Recettes d'investissement :	2 058 000 €

Point n° 8 de l'ordre du jour : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Quelques rappels :

Par délibération du 1^{er} mars 2005, le Comité directeur a autorisé le Président à ouvrir jusqu'au 31 mars 2006 une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € et à en négocier les conditions financières avec les établissements bancaires. Il est rappelé que cette ligne de trésorerie n'avait pas été mise en œuvre en 2005, les disponibilités financières du S.I.C.T.E.U. ayant été suffisantes au moment où il a fallu honorer des factures.

Par délibération du 14 mars 2006, le comité directeur a autorisé une nouvelle fois le Président à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € durant la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Cette ligne a été actionnée entre le 26 juin et le 30 novembre 2006 à hauteur maximum de 159 000 € et a donné lieu au paiement d'un montant total de 1 422,38 € en intérêts.

Par délibération en date du 13 mars 2007, le comité directeur a décidé de renouveler la mise en place d'une ligne de trésorerie toujours à hauteur de 500 000 € pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Cette ligne avait été mobilisée à compter du 4 mai 2007 jusqu'au 13 décembre 2007. Elle a donné lieu au versement d'un montant de 11 652,05 € au titre des intérêts.

Par, délibération du 4 mars 2008, le comité directeur a autorisé le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € sur une période maximum de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Cette ligne n'a été que peu mobilisée puisqu'elle n'a donné lieu qu'au versement d'intérêts d'un montant de 2 453,02 €.

Enfin, par délibération du 17 février 2009, le comité directeur a autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Le montant maximum de cette ligne de trésorerie avait été porté à 300 000 € par délibération du 27 octobre 2009. La ligne de trésorerie a été mobilisée du 19 octobre 2009 au 18 janvier 2010. Elle a donné lieu au paiement d'intérêts et de commissions d'engagement d'un montant de 786,89 €. Ce montant est en nette baisse par rapport aux exercices précédents.

Ce mode de financement est extrêmement souple (aucune contrainte en matière de déblocage et de remboursement) et permet d'ajuster au mieux les besoins en matière de financement et donc d'optimiser les frais financiers.

Le programme d'investissement prévu au titre de l'exercice 2010 s'élève au total à 1 821 335 € et comporte notamment une dépense d'un montant estimé à 1 727 935 € au titre des travaux sur réseaux. Le recours ponctuel à ce mode de financement pourrait, à l'instar des années précédentes, s'avérer nécessaire, notamment dans l'attente du versement des subventions ou de la souscription éventuelle d'un emprunt.

Il est par conséquent proposé au comité directeur d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie selon les modalités suivantes :

Montant : 300 000 €

ouverture de la ligne sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 27 voix pour,

autorise le Président :

à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € durant la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

A négocier les conditions financières avec les établissements bancaires,

à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 9 de l'ordre du jour : création d'un réseau d'assainissement rue des Hirondelles à Hochfelden : recouvrement de la part de la participation pour voies et réseaux revenant au S.I.C.T.E.U. - habilitation du Président à signer une convention avec la commune

La commune de Hochfelden envisage la réalisation de travaux portant sur la création d'un réseau d'assainissement séparatif et d'aménagement de la voirie rue de Hirondelles. Ces travaux permettront de viabiliser sous forme de lotissement un terrain d'une emprise foncière d'environ 140 ares situé au nord du cimetière.

Les travaux d'assainissement consistent à poser environ 95 mètres linéaires de canalisation en fonte de diamètre 250 ainsi que 2 amorces de branchements vers la future opération de lotir. Le coût des travaux d'assainissement est estimé à 50 495 € h.t. soit 60 392,02 € t.t.c hors maîtrise d'œuvre et frais annexes (essais, contrôles...).

La maîtrise d'œuvre et le suivi de ce chantier seront assurés en interne par le vice-président Léonard Schmaltz de la phase conception jusqu'à l'achèvement des travaux.

S'agissant de travaux permettant l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur, la commune Hochfelden a décidé d'en assurer le financement par la participation pour voies et réseaux (P.V.R.)

En effet, il appartient à la commune de Hochfelden d'instaurer la participation pour voies et réseaux (PVR) qu'elle prescrira dans le cadre des futures autorisations d'urbanisme. Les montants des participations incluront le coût des travaux d'assainissement et seront perçus par la commune de Hochfelden. De ce fait, et à l'instar du dispositif déjà mis en place avec les communes de Geiswiller, Gingsheim, Hohfrankenheim, Bosselshausen, Kirrwiller, Waltenheim sur Zorn, Wickersheim/Wilshausen et Schwindratzheim et Zoebersdorf, le S.I.C.T.E.U. assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement et procédera au recouvrement du coût des travaux auprès de la commune de Hochfelden à hauteur du montant de la participation destinée à financer ces travaux.

Pour permettre ce recouvrement, il est proposé au comité-directeur d'autoriser le Président à signer avec la commune de Hochfelden une convention conformément aux dispositions validées par délibération du 30 septembre 2003. Il est rappelé que le recouvrement de la part revenant au S.I.C.T.E.U. s'effectuera au moyen d'un versement unique dans le trimestre suivant la date de réception des travaux.

Débat

Monsieur Patrice Dietler

Je propose de donner délégation au Président afin qu'il puisse signer toutes les conventions PVR. Cela éviterait d'avoir à passer en comité directeur.

Monsieur le Président

C'est une suggestion intéressante. Nous en examinerons l'aspect juridique pour savoir si c'est possible.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Vu les inscriptions budgétaires,

Par 27 voix pour,

Vu la délibération du comité-directeur en date du 30 septembre 2003 approuvant une convention-type organisant les modalités de recouvrement de la part de la participation pour voies et réseaux revenant au S.I.C.T.E.U

Autorise le Président à signer avec la commune de Hochfelden une convention organisant les modalités de recouvrement de la quote-part de la P.V.R correspondant au coût des travaux d'assainissement pour l'opération « création d'un réseau d'assainissement rue des Hirondelles »

Valide les termes de la convention, le coût des travaux étant estimé à 50 495 € h.t. hors opérations de contrôle et d'essais. Ce montant pourra faire l'objet d'un ajustement à la date du recouvrement en fonction du coût réel de l'opération résultant du décompte définitif effectué par l'entreprise titulaire du marché.

Charge le Président de toutes les formalités

Point n° 10 de l'ordre du jour : travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et création d'un réseau d'eaux pluviales rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden : validation de l'avant-projet et du projet

Par délibération en date du 9 juin 2009, le comité directeur a décidé d'inscrire les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden au programme des travaux 2010 du S.I.C.T.E.U. et a autorisé le Président à solliciter les services d'un maître d'œuvre pour élaborer le projet.

En effet, il ressortait d'une inspection caméra réalisée en 2008, que ce réseau de diamètre 500 présentait de nombreuses fissures circulaires et longitudinales, des piquages non étanches et des concrétions. Par ailleurs, la commune de Hochfelden a inscrit à son programme pluriannuel de voirie des travaux portant sur la rénovation et le réaménagement intégral de cette rue. Comme annoncé en séance du 9 juin 2009, la commune de Hochfelden a programmé ces travaux en 2010. Il est enfin rappelé que le comité directeur du S.I.C.T.E.U. avait dès 2007 (délibération du 18 décembre), émis une validation de principe quant à la liste des travaux de voirie projetés par les communes incluant notamment la rue de Pfaffenhoffen.

L'engagement de ces travaux a également été autorisé par l'Agence de l'Eau (courrier du 4 mai 2009) et figure par ailleurs au contrat de territoire (volet assainissement). Ils seront donc intégrés au prochain programme pluriannuel d'assainissement.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet S.O.D.E.R.E.F. en vue de l'élaboration du projet (marché du 7 décembre 2009). Cette mission porte, dans un souci d'assurer une cohérence d'ensemble du projet, à la fois sur le réseau d'assainissement, mais également sur le réseau d'eaux pluviales. La commune de Hochfelden a en effet décidé de mettre à profit les travaux de voirie pour créer un réseau permettant de recueillir les eaux de ruissellement de la voirie. Ces travaux seront bien entendu financés par le budget communal.

Le cabinet S.O.D.E.R.E.F. a déposé l'avant-projet le 1^{er} février 2010 et le dossier projet le 23 février 2010. Les travaux proposés se présentent comme suit :

Réseau d'eaux usées :

- Remplacement à l'identique du réseau existant par une conduite de diamètre 500.
- Raccordement sur l'amorce en attente réalisée dans le cadre des travaux rue de Bouxwiller,
- Reprise des réseaux rue des Hirondelles, rue de Scherlenheim et avenue du Général de Gaulle,
- Création de regards de branchement pour les propriétés Laugel et Durr
- Reprise des branchements jusqu'au regard sur le domaine privé.

Estimation prévisionnelle du coût des travaux : 250 990 € h.t.

Réseau d'eaux pluviales

- Pose d'un nouveau collecteur en diamètre 700,
- Pose des amorces en diamètre 600 en attente des extensions futures rue des Hirondelles, rue de Scherlenheim, et Avenue de Gaulle,
- Pose d'un séparateur d'hydrocarbures 30l/s

Estimation prévisionnelle du coût des travaux : 234 300 € h.t.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 2 mois étant précisé que la commune de Hochfelden souhaiterait dans la mesure du possible, que l'ensemble des travaux soient achevés fin novembre 2010. De ce fait, les travaux d'assainissement devraient être réalisés courant mai ou juin.

Il est proposé au comité directeur de valider l'avant-projet et le dossier projet portant sur la réhabilitation du réseau d'assainissement et la création d'un réseau pour le recueil des eaux pluviales de voirie rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden et d'autoriser le Président à signer le futur marché dans le cadre d'un groupement de commande à constituer avec la commune de Hochfelden.

Débat

Monsieur le Président

La commune a décidé de réaliser un double réseau. C'est une décision louable et courageuse qui mobilisera fortement le budget de la commune. Néanmoins j'en discuterai avec le maire de Hochfelden. En effet, je ne suis pas certain que ce double réseau soit de la meilleure utilité puisque les riverains ne seront pas raccordés. Le réseau pour les eaux pluviales recueillera uniquement des eaux de voirie qui ne pourront pas être rejetés dans le milieu naturel sans traitement préalable.

Si la commune maintient sa décision, il n'y a aucun problème, nous suivrons.

Décision

Le comité directeur

Vu le programme pluriannuel des travaux de voirie de la commune de Hochfelden,

Vu les courriers de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Général autorisant le démarrage par anticipation de cette opération,

Vu le contrat de territoire du Pays de la Zorn,

après avoir entendu les explications du Président,

après en avoir délibéré par 27 voix pour,

- Valide les dossiers avant-projet et projet portant sur la réhabilitation du réseau d'assainissement et la création d'un réseau d'assainissement « eaux pluviales » rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden,

- Valide comme suit l'estimation prévisionnelle du coût des travaux :
 - Réseau eaux usées : 250 990 € h.t.
 - Réseau eaux pluviales : 234 300 € h.t.
- autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché qui sera signé dans le cadre d'un groupement de commandes à constituer avec la commune de Hochfelden,
- Charge le Président de l'ensemble des formalités liées à l'exécution de la présente décision et notamment de transmettre l'avant-projet et le projet à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général en vue de l'instruction des demandes de subventions.

11^{ème} Point de l'ordre du jour : réhabilitation du réseau d'eaux usées et création d'un réseau d'eaux pluviales rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden : constitution d'un groupement d'achat et habilitation du Président à signer une convention avec la commune.

Le comité directeur vient de valider l'avant-projet concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées (compétence S.I.C.T.E.U.) et la création d'un réseau d'eaux pluviales (compétence communale) rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden. Ces travaux sont destinés à être réalisés idéalement en mai ou juin 2010 préalablement aux travaux de réaménagement de la voirie initiés par la commune. En vue d'assurer la cohérence d'ensemble de ce projet et d'en faciliter la lisibilité auprès des usagers, les études relatives à l'avant-projet ont été menées par le S.I.C.T.E.U. qui assurera par ailleurs, en concertation avec le maître d'œuvre, le suivi du chantier. Dans ce même esprit il apparaît que la mise en place d'un groupement de commandes pour ces travaux serait la démarche la plus adaptée.

En effet, le recours à cette procédure prévue à l'article 8 du code des marchés publics, présente plusieurs avantages.

Tout d'abord en raison de l'implication étroite, à la fois du syndicat d'assainissement pour la partie eaux usées et de la commune pour celle concernant les eaux pluviales, et pour des questions d'ordre pratique de gestion des travaux, il serait judicieux de confier le ou les marchés à un prestataire unique. « L'outil » juridique « groupement de commandes » permettrait d'atteindre cet objectif. Ensuite, cette procédure permettrait, moyennant la désignation d'un coordonnateur-mandataire qui agirait pour le compte du groupement, de signer le ou les marchés dans le cadre d'actes d'engagement communs. Le coordonnateur aurait également pour mission de notifier le ou les marchés aux entreprises attributaires et de les exécuter. Cette procédure, outre le fait qu'elle simplifierait la gestion de ce dossier sur les plans administratif et opérationnel, permettrait par ailleurs de réaliser des économies d'échelle (avis à la concurrence, avis d'attribution, gestion de la procédure). Il est précisé que les obligations de chaque membre du groupement seraient régies par le biais d'une convention. En fin d'opération le coordonnateur adressera à l'autre partie les plans de récolement et le dossier « DGD » (décompte général définitif) assortis d'une demande de remboursement chiffrée et détaillée des coûts de gestion à sa charge. Il est précisé que les travaux portant sur le réseau d'eaux pluviales pourront être financés directement par le budget communal.

Pour ces motifs, il est proposé au comité directeur d'autoriser la constitution par voie de convention avec la commune de Hochfelden, d'un groupement de commandes pour l'opération portant sur les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées et la création d'un réseau d'eaux pluviales rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden. Par ailleurs, compte tenu du fait que le S.I.C.T.E.U. a initié cette opération, il est proposé qu'il assure la mission de coordonnateur-mandataire de ce groupement.

Décision

Le comité directeur

après avoir entendu les explications du Président,

après en avoir délibéré par 27 voix pour,

Décide de constituer avec la commune de Hochfelden un groupement de commande pour l'opération « réhabilitation du réseau d'eaux usées et création d'un réseau d'eaux pluviales rue de Pfaffenhoffen à Hochfelden ».

Accepte d'assurer la mission de coordonnateur-mandataire de ce groupement et habilite le Président à signer, notifier et exécuter le ou les marchés de travaux dans le cadre **d'actes d'engagements communs**,

Autorise le Président à conclure avec la commune de Hochfelden une convention, dont un exemplaire est annexé à la présente décision. Cette convention précise l'ensemble des missions du coordonnateur-mandataire et les obligations des parties.

Autorise le Président à signer tout document lié à l'exécution de la présente décision.

Divers

Site extranet

Monsieur Frédéric Pierre responsable de la Lyonnaise des Eaux présente le site extranet auquel auront accès tous les délégués du S.I.C.T.E.U. Ce site permet de disposer :

- *Des chiffres clés sur la station (volumes entrant et sortant),*
- *Des indicateurs de performance,*
- *D'informations instantanées sur les coulées de boues*
- *D'indicateurs en temps réel sur le fonctionnement de la station*

Un code d'accès sera attribué à chaque délégué.

Sur le plan de la fiabilisation de la filière des boues, les résultats sont en nette amélioration. Actuellement la concentration est de 7g/litre ce qui est exceptionnel. La Lyonnaise veut encore améliorer ce chiffre et le ramener à 5g/litre. Les projets pour 2010 sont nombreux. On peut relever les objectifs suivants :

- *Certification ISO 14001*
- *Extension de la filière de valorisation des boues,*
- *Valorisation de l'eau traitée. Actuellement les calories partent à la rivière. Des études sont en cours en vue d'utiliser ces calories pour chauffer les installations de la station.*

Monsieur le Président

En application de la délégation qui m'a été accordée par délibération du 15 avril 2008, les commandes suivantes ont été signées :

Marché de prestation de service relatif à la réalisation d'un état des lieux complémentaires des équipements d'assainissement non collectif et propositions de raccordement. Marché attribué le 15 décembre 2009 à la société S.O.G.R.E.A.H. d'Oberhausbergen.

Montant du marché 6 600 € h.t.

Marché de travaux portant sur l'extension du réseau d'assainissement à Hohfrankenheim (projet Burger). Marché attribué à l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn le 23 février 2010. Montant du marché : 4 735 € h.t.

Prime pour épuration

3/12/2010. L'agence nous informe qu'une réfaction sur la prime a été appliquée en raison de l'absence de bilan agronomique en 2008 et de la non validation des résultats d'auto-surveillance. En effet, le faible

volume du bidon récepteur mis en place à la station ne permet pas, selon l'Agence, de recueillir des échantillons représentatifs. Le montant de la réfaction s'établit à 14 534 €.

Par courrier du 18 décembre, le SICTEU a contesté cette décision arguant de l'absence de prise en compte d'un bonus pour valorisation agricole des boues à plus de 75%.

Par courrier du 15 janvier 2010, l'Agence a confirmé sa position en précisant que la réalisation d'un bilan agronomique, pièce réglementaire obligatoire, pourrait rendre le bonus accessible au SICTEU.

Par courrier du 14 janvier 2010, le SICTEU a transmis de nouvelles précisions à l'Agence en précisant notamment :

- Que les prélèvements des eaux ont été validés par le SATESA qui conseille certes la mise en place d'un bidon récepteur plus grand pour avoir une plus grande souplesse de réglage de l'échantillonneur, mais ne met à aucun moment en cause le protocole de validation.
- Les données relatives à la traçabilité des épandages ont été renseignées par l'exploitant.

En réponse à ce courrier, l'Agence a informé le SICTEU en date du 15 février 2010, que :

- le prélèvement en entrée respecte bien le protocole d'auto-surveillance mais que des actions correctives devront être menées pour améliorer la fiabilité de cette auto-surveillance.
- Malgré un épandage de 80% des boues, l'Agence confirme l'application du malus en raison de l'absence pour la campagne 2008 du bilan agronomique.

De ce fait, l'Agence refuse d'accéder à la demande de révision de la prime formulée par le SICTEU.

Le SICTEU et la Lyonnaise des Eaux engageront donc dans les prochains jours une démarche (entretien) auprès du Directeur du soutien aux interventions de l'Agence pour obtenir satisfaction.

Conventions de rejets

Un courrier a été adressé à l'ensemble des maires afin qu'ils nous indiquent les établissements commerciaux, industriels ou artisanaux situés dans leurs communes. Ces établissements feront l'objet d'une visite par le S.D.E.A. en vue d'établir, si la nature des rejets le justifie, des conventions de rejets. Les réponses des maires sont souhaitées pour le 2 avril au plus tard.

Dossier commune de Schaffhouse sur Zorn

Entre 2003 et 2005, le SICTEU de Hochfelden a effectué des travaux de restructuration des réseaux rue du Houblon. En cours de chantier à la demande du Maire de Schaffhouse et en accord avec lui, des travaux d'extension du réseau rue des Jardins (44,55 ml en diamètre 400), en partie haute de la rue des Sabotiers (71 ml en diamètre 400) et rue du Houblon (66,65 ml en diamètre 250) ont également été entrepris.

Or, à ce jour le Maire de Schaffhouse n'a pas signé les conventions de financement validées par le comité directeur. Je demande donc aux délégués du S.I.C.T.E.U. de bien vouloir insister auprès de leur maire afin qu'il régularise la situation.

Le Président clôture la séance à 21h30.